



DECRET N°D/2009/ 142 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS DE SURETES DU
MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu le communiqué n°001/CNDD du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement suspension de la constitution et dissolution du Gouvernement
- Vu l'ordonnance n°006/PRG/CNDD du 29 décembre 2008, portant création d'un poste de Premier Ministre, chef du Gouvernement.
- Vu l'ordonnance n°007/PRG/CNDD du 29 décembre 2008, portant Attribution du Premier Ministre, chef du Gouvernement.
- Vu l'ordonnance n°008/PRG/CNDD du 29 décembre 2008, portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement.
- Vu la loi L/2001/028/AN du 31 décembre 2001, portant Statut Général des fonctionnaires.
- Vu le décret D/2009/001/PRG/CNDD/SGPRG du 14 janvier 2009, portant nomination des membres du Gouvernement

DECRETE

Article 1^{er} : les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1 Directeur Sûreté Urbaine de Conakry

Mr Pascal BANGOURA Commissaire Principal de Police, précédemment Commissaire Central Adjoint de Dixinn

2 Directeur Adjoint Sûreté Urbaine de Conakry

Mr. Boubacar KASSE, Commissaire Principal de Police, précédemment Commissaire Central de Matoto

3 Directeur Sûreté Régionale de Kindia

Mr. Niankoye Moriba Laurent HABA, Commissaire de Police, précédemment en service à la Direction Générale de la Police Nationale.

4 Directeur Adjoint Sûreté Régionale de Kindia

Commandant Thierno Moussa BARRY précédemment chef section Renseignements généraux à la sûreté urbaine de Conakry

5 Directeur Sûreté Régionale de Boké

Mr. Hamidou Diogo DIALLO, Commissaire Principal de Police, précédemment en service à la Direction Générale de la police Nationale

6 Directeur Adjoint Sûreté Régionale de Boké

Mr. Dianka KEITA, Commissaire Principal de Police, précédemment Commissaire Central de Siguiri

7 Directeur Sûreté Régionale de Labé

Lieutenant colonel de police Kandja MARA Membre du CNDD , précédemment Commandant de la CMIS,.

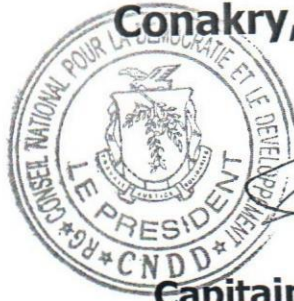
- 8 Directeur Adjoint Sûreté Régionale de Labé**
Mr. Mohamed Lamine II SYLLA, Inspecteur de police, précédemment en service à la direction des renseignements généraux
- 9 Directeur Sûreté Régionale de N'Zérékoré**
Mr. Bangaly Ben SYLLA, Commissaire Principal de Police, précédemment Commissaire Central de Dixinn
- 10 Directeur Adjoint Sûreté Régionale de N'Zérékoré**
Capitaine Moussa CONDE, précédemment Commissaire Spécial de la Sécurité Routière de Sonfonia
- 11 Directeur Sûreté Régionale de Mamou**
Mr. Facely CONDE, commissaire Principal de police, précédemment Directeur Central Adjoint de la sécurité publique
- 12 Directeur Adjoint Sûreté Régionale de Mamou**
Lieutenant de police **Moussa Azad CAMARA** précédemment en service au commissariat central de Labé
- 13 Directeur Sûreté Régionale de Faranah**
Mr. Lamine DIALLO, commissaire Principal de police, précédemment directeur adjoint de la sûreté urbaine de Conakry
- 14 Directeur Adjoint Sûreté Régionale de Faranah**
Mr. Daba TRAORE, Commissaire Principal de Police, précédemment en service à l'Aéroport
- 15 Directeur Sûreté Régionale de Kankan**
Mr Dakpana DONAMOU Commissaire Principal de Police, précédemment Commissaire Central de Tougué
- 16 Directeur Adjoint Sûreté Régionale de Kankan**
Mr. Sékou Nana CAMARA Commissaire de Police, Précédemment Commissaire Central de Boffa

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions contraires sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

07 AOÛT 2009

Conakry, le

Août 2009



Capitaine Moussa Dadis CAMARA,

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENT DU CNDD
CHEF DE L'ETAT**

**COMMANDANT EN CHEF DES
FORCES ARMEES**